ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle des élèves

Affaire suivie par :
Patrick MOSCA
Tél : 04 90 27 76 95
Mél : patrick.mosca@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 AVIGNON

Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Avignon, le 11 décembre 2020

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles élémentaires privées

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscription

Objet : **modalités d'affectation privé-public en classe de 6ème – rentrée 2021**
Réf. : article D341-17 du code de l'Éducation

La présente note a pour objet de vous communiquer les modalités d'affectation des élèves en classe de 6ème au sein des collèges publics de Vaucluse. Tous les élèves entrant en 6ème sont concernés, y compris les élèves bénéficiant d'un enseignement adapté ou entrant en formation particulière.

L'application AFFELNET 6 (AFF6) est destinée à gérer l'affectation des élèves en 6ème domiciliés dans le Vaucluse et sollicitant un collège public de ce département. Les établissements privés sous contrat n'ont pas accès à ce logiciel.

Pour les élèves issus de l'enseignement privé et souhaitant poursuivre leur scolarité dans un collège public du département, il appartient aux directeurs des écoles privées de remettre à chaque famille la fiche de liaison CM2/6ème - volets 1 et 2 (modèles ci-joints) – qui exprimera ses souhaits de scolarité. Le collège de desserte dont dépend le domicile de la famille est obligatoirement renseigné sur la fiche remise à l'élève (cadre B). La famille a néanmoins la possibilité de demander un autre établissement (cadre F).
Il appartient au directeur d'école de transmettre les fiches liaisons dûment renseignées à la DSDEN 84, Pôle des élèves, **pour le 19 mai 2021, délai de rigueur**.

Dès réception, les fiches de liaison seront saisies directement dans l'application AFF6 par le service Pôle des élèves de la DSDEN 84 pour traitement et affectation.

I. Cas des familles sollicitant un collège public à titre dérogatoire:

Les demandes de dérogation à la sectorisation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil et après affectation des élèves relevant du secteur.
Dans l'éventualité où le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, le Directeur académique attribue les dérogations selon les critères définis par le ministère de l'Éducation nationale dans l'ordre de priorité suivant :

1 – Elève souffrant d'un handicap	Joindre la notification qui vous a été adressée par la MDPH
2 – Elève nécessitant une prise en charge médicale	Joindre l'attestation délivrée par le médecin traitant ou un service hospitalier
3 – Elève susceptible de devenir boursier	Joindre une copie de votre avis d'imposition 2020
4 – Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2021	Joindre un certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé en 2020/2021 dans une classe autre que la 3ème
5 - Elève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un courrier
6 – Élève suivant un parcours scolaire particulier	Lettre de la famille définissant le parcours
7 - Autres motifs	Vous exposerez votre situation dans un courrier

☞ **IMPORTANT :**
En cas de refus de dérogation, l'élève sera affecté automatiquement dans l'établissement de desserte saisi dans l'application AFF6.

La sectorisation est de la compétence du Conseil départemental. Pour connaître le collège de desserte lié au domicile de la famille, il vous appartient de consulter le site du Conseil départemental de Vaucluse à l'adresse suivante :

http://www.vaucluse.fr/education-et-jeunesse/etre-collegien-en-vaucluse/trouver-son-college/

II. Elèves relevant de l'enseignement adapté (SEGPA-ULIS):

L'orientation des élèves en enseignement adapté relève des compétences du Directeur académique après avis de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA). Les élèves en situation de handicap sont orientés par la CDAPH en classe ULIS. Le service ASH de la DSDEN84 communique la liste des élèves orientés au service Pôle élèves pour affectation.
Les familles recevront soit une notification d'affectation dans le collège de Vaucluse désigné, soit un courrier de refus de la demande par le service ASH de la DSDEN 84.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

DSDEN DE VAUCLUSE

Christian PATOZ

P.J. :
Fiches de liaison en vue de l'affectation en 6ème volet 1 et volet 2
Note d'information aux familles

DSDEN de Vaucluse
Pôle des élèves
Tél : 04 90 27 76 95
Mél : patrick.mosca@ac-aix-marseille.fr
49 rue Thiers, 84077 AVIGNON CEDEX